



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
be



20092536

Déposé / Reçu le

04 AOUT 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffier

N° d'entreprise : **0832 001 365**

Nom

(en entier) : **ALEPHSYS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **avenue Louise, 149/24 à 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2020

L'assemblée générale est ouverte à 10h00 sous la présidence de Monsieur NGUISSALY Ndour qui constate que la totalité des parts sociales est représentée, ce qui permet à l'assemblée générale de délibérer valablement l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social à partir du 1^{er} avril 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité

Transfert du siège social d'Avenue Louise 149 bte 24, 1050 Bruxelles à l'Avenue Louise 143 bte 4.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposés en même temps : PV d'AG signé et procuration signée

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).